

## **EUROVIA BOURGOGNE FRANCHE-COMTE**

SAS au capital de 2 654 695,35 €

Siège social : 134 avenue de la Gare - 21220 GEVREY-CHAMBERTIN

RCS DIJON 348 899 295

### **PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE**

L'an deux mil vingt-six et le premier janvier,

**VINCI CONSTRUCTION**, société par actions simplifiée au capital de 366 400 000 euros dont le siège social est à NANTERRE (92000) – 1973 boulevard de la Défense, immatriculée sous le numéro 348 866 260 RCS NANTERRE, représentée par Monsieur Philippe CHAVENT, ci-après désignée l'« Associé Unique »,

Titulaire de la totalité des actions composant le capital de EUROVIA BOURGOGNE FRANCHE-COMTE, ci-après désignée la « **Société** » ou « **EUROVIA BFC** »

#### **PREND LES DECISIONS SUIVANTES :**

- Constatation de la réalisation de la fusion simplifiée de la société CLIMENT TRAVAUX PUBLICS dans la société EUROVIA BFC ;
- Constatation de la réalisation de la fusion simplifiée de la société EUROVIA ETANCHEITE dans la société EUROVIA BFC ;
- Pouvoirs.

#### **PREMIERE DECISION**

L'associé unique, connaissance prise :

- Du traité de fusion-absorption (le « Traité de Fusion de CLIMENT TP ») de la société CLIMENT TRAVAUX PUBLICS (RCS BELFORT 439 328 485) (« CLIMENT TP ») dans la Société selon les modalités de la fusion dite simplifiée en application de l'article L. 236-11 du Code de commerce,
- Des récépissés de dépôt du Traité de Fusion de CLIMENT TP auprès des greffes des Tribunaux de Commerce de du ressort des deux sociétés susmentionnées,
- Des exemplaires du Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales où ont été insérés les avis de projet de fusion prévus par l'article R. 236-2 du Code de commerce ;
- De l'absence d'opposition de créancier au cours du délai légal prévu à cet effet,

Constate la réalisation définitive de la fusion par voie d'absorption de CLIMENT TP par la Société, à effet juridique comptable et fiscal au 1<sup>er</sup> janvier 2026, et en conséquence la dissolution sans liquidation de CLIMENT TP par transmission universelle de son patrimoine à la Société ;

Rappelle que l'actif net provisoire apporté par CLIMENT TP à la Société s'élevait, au jour de la signature du Traité de Fusion de CLIMENT TP, à un montant de 2 282 639 €, que la consistance et la valeur des actifs et des passifs apportés ont varié depuis et jusqu'à la date d'effet de la fusion, et qu'en conséquence, un inventaire et une évaluation de ces actifs seront réalisés conformément à la procédure prévue à l'article III du Traité de Fusion de CLIMENT TP. L'Associé Unique donne tous pouvoirs au Président de la Société pour réaliser cet inventaire et cette évaluation des actifs de CLIMENT TP à la date d'effet de la fusion.

## **EUROVIA BOURGOGNE FRANCHE-COMTE**

SAS au capital de 2 654 695,35 €

Siège social : 134 avenue de la Gare - 21220 GEVREY-CHAMBERTIN

RCS DIJON 348 899 295

### **DEUXIEME DECISION**

L'associé unique, connaissance prise :

- Du traité de fusion-absorption (le « Traité de Fusion d'EUROVIA ETANCHEITE ») de la société EUROVIA ETANCHEITE (RCS LYON 509 349 684) (« EUROVIA ETANCHEITE ») dans la Société selon les modalités de la fusion dite simplifiée en application de l'article L. 236-11 du Code de commerce,
- Des récépissés de dépôt du Traité de Fusion d'EUROVIA ETANCHEITE auprès des greffes des Tribunaux de Commerce de du ressort des deux sociétés susmentionnées,
- Des exemplaires du Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales où ont été insérés les avis de projet de fusion prévus par l'article R. 236-2 du Code de commerce ;
- De l'absence d'opposition de créancier au cours du délai légal prévu à cet effet,

Constate la réalisation définitive de la fusion par voie d'absorption d'EUROVIA ETANCHEITE par la Société, à effet juridique comptable et fiscal au 1<sup>er</sup> janvier 2026, et en conséquence la dissolution sans liquidation d'EUROVIA ETANCHEITE par transmission universelle de son patrimoine à la Société ;

Rappelle que l'actif net provisoire apporté par EUROVIA ETANCHEITE à la Société s'élevait, au jour de la signature du Traité de Fusion d'EUROVIA ETANCHEITE, à un montant négatif de (993 526) €, que la consistance et la valeur des actifs et des passifs apportés ont varié depuis et jusqu'à la date d'effet de la fusion, et qu'en conséquence, un inventaire et une évaluation de ces actifs seront réalisés conformément à la procédure prévue à l'article III du Traité de Fusion d'EUROVIA ETANCHEITE. L'Associé Unique donne tous pouvoirs au Président de la Société pour réaliser cet inventaire et cette évaluation des actifs d'EUROVIA ETANCHEITE à la date d'effet de la fusion.

### **TROISIEME DECISION**

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au Président de la Société à l'effet de poursuivre la réalisation définitive des opérations de fusions susvisées, par lui-même ou par un mandataire par lui désigné et en conséquence :

- de réaliser un inventaire et une évaluation des actifs de CLIMENT TP et d'EUROVIA ETANCHEITE tels qu'ils existent à la date d'effet de la fusion précitée conformément à la procédure prévue dans les traités de fusion respectifs, et en tirer les conséquences correspondantes ;
- de réitérer, si besoin est, et sous toutes formes, les opérations de fusion susvisées, établir tous actes confirmatifs, complémentaires ou rectificatifs qui pourraient être nécessaires, accomplir toutes formalités utiles pour faciliter la transmission des éléments apportés par CLIMENT TP et EUROVIA ETANCHEITE à la Société ;
- de remplir toutes formalités, faire toutes déclarations auprès des administrations notamment fiscales ainsi que toutes significations et notifications à quiconque ;

**EUROVIA BOURGOGNE FRANCHE-COMTE**

SAS au capital de 2 654 695,35 €

Siège social : 134 avenue de la Gare - 21220 GEVREY-CHAMBERTIN


RCS DIJON 348 899 295

- aux effets ci-dessus, signer toutes pièces, tous actes et documents, élire domicile, substituer et déléguer dans la limite des présents pouvoirs et faire tout ce qui sera nécessaire.

L'Associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes pour effectuer toutes formalités où besoin sera.

**VINCI CONSTRUCTION**

Représentée par M. Philippe CHAVENT

Signé par :  
  
8D074E378CF54CA...